



Un propriétaire a-t-il le droit de couper l'électricité si le comp

Par **KLAUS**, le **31/08/2016** à **15:15**

Bonjour marque de politesse [smile4]
J'AIMERAIS SI MA PROPRIETAIRE A LE DROIT DE COUPER L ELECTRICITE SI LE COMPTEUR ELECTRIQUE LUI APPARTIENT? MERCI DE ME REPONDRE

Par **amajuris**, le **31/08/2016** à **18:10**

bonjour,
le compteur n'appartient pas au client pas plus que le disjoncteur.
ensuite il faudrait savoir si votre logement est alimenté par la même installation que votre propriétaire.
s'agit-il d'un logement vide ou un logement meublé ?
pour quelle raison, votre bailleur vous coupe-t-il l'électricité ?
salutations

Par **Visiteur**, le **01/09/2016** à **00:00**

Bonsoir,
Quel est l'argument de votre propriétaire ?
Avez vous payé vos charges ?